F.C SAINTE SEVE

FOIRE aux Puces

Dimanche 1 Mars 2020

à la maison des associations de Sainte-Sève de 7h à 16h30

Bulletin d'incription

M. Malle Bernard
lotissement La Croix
29600 Sainte-Sève

Nom : ..... Prénom: .....

Date de naissance :..... lieu de naissance :.....

adresse :.....

Code postale : __ __ __ __ __ Ville : .....Tél : ____ ____ ____ ____ ____

Email : .....@.....•.....

Nature des articles proposés : .....

N° de carte d'identité : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ date de délivrance : / /

Par : .....

Je désire louer ..... tables à 6€ la table de 1m80

Je joins un chèque de : ..... euros à l'ordre du Foyer des Jeunes

Fait à ..... le : .....
signature *précédée de la mention (lu et approuvé)*

ORGANISATION

Accueil des exposants : le dimanche 1er mars 2020 à partir de 7H00

Ouverture au public : le dimanche 1er mars 2020 de 9h00 à 16h30

RÈGLEMENT

ARTICLE 1 : Cette manifestation s'adresse aux particuliers.
ARTICLE 2 : L' organisation se réserve le droit de refuser toutes candidatures suscpetibles de troubler l'ordre de la manifestation.
ARTICLE 3 : Les exposants sont réputés pouvoirs exposer lorsque le bulletin d'inscription daté, signé et accompagné du règlement est parvenu à l'organisateur.
ARTICLE 4 : Les exposants s'engagent à recevoir le public à partir de 9h00 et à ne pas remballer avant 16h30. Ceci pour la durée totale de leur inscription.
ARTICLE 5 : Les objets et collections déballés appartiennent et sont sous la responsabilité du vendeur, en cas de vol ou autres préjudices.
ARTICLE 6 : Les transactions ne peuvent se faire que dans les emplacements réservés.
ARTICLE 7 : Les tables sont louées aux exposants qui seront tenus responsables des éventuelles dégradations : les dommages seront payables immédiatement.